

M

Le dix huit du mois d'octobre de l'année mil sept cent soixant neuf
 apres la publication de trois bans de mariage dans cette paroisse
 par trois dimanches consécutivement à la messe de paroisse
 entre Louis francois Sterin jeune homme de cette paroisse
 tisserand de son état, fils de jacque et de sœur marie anne
 pizelle, âgé de vingt cinq ans aux environs d'une part
 et marie caroline poulin fille majeure de la paroisse de
 saint martin d'ardinghem diocèse de boulogne demeurant
 dans cette paroisse depuis quinze mois aux environs fille
 de feu Charles et de marie Antoinette blaugy de l'autre
 part, âgée de vingt six ans aux environs, et n'ayant
 reconnu aucun empêchement à leur futur mariage
 je l'ay soussigné les ai sic et loujous par le lieu
 sacré du sacrement de mariage, ont été présents comme
 témoins pierre joseph Erard cousin germain au marié, bernard
 alexandre marie d'armenghem, joseph alexandre delannoij
 et jacque audré toutart, tous jeunes hommes et habitans en
 cette paroisse lesquels ayant déclaré savoir dire, ont tous
 interpellés, signé, et proposé à ce bonheur, moi
 et jacque d'ellus exceptés marie caroline poulin, et
 jacque audré toutart, et jacque Sterin père de marie
 qui ayant déclaré ne savoir dire ont fait leurs
 marques ordinaires aulli interpellés

Louis francois Sterin

marque + de marie caroline poulin

marque + de jacque Sterin

pierre joseph Erard

Bernard alexandre marie d'armenghem

joseph alexandre delannoij

marque + de jacque audré toutart

A. J. b. Kindt curé de
 Vezerny

M.1769.10.18

Le dix huit du mois d'octobre de l'an mil sept cent soixante neuf
apres la publications de trois bans de mariage dans cette paroisse
par trois dimanches consecutivement a la messe de paroisse
entre louis françois sterin jeune homme de cette paroisse
tisserand de son stile , fils de jacque et de feu marie ane
payelle , agé de vingt cinq ans aux environ d'une part
et marie caroline poulin fille majeure de la paroisse de
Saint martin dardinghem diocese de boulogne demeurant
dans cette paroisse depuis quinze mois aux environs, fille
de feu charles et de marie antoinette blangy de l'autre
part , agée de vingt six ans aux environs, et n'ayant
reconnu aucun empechement a leur futur mariage
je cure soussigné les ai lié et conjoins par le lien
sacré du sacrement de mariage. ont été presens comme
temoins pierre joseph evrard cousin germain au marié, bernard
alexandre marie dermenghem , joseph alexandre delannoy
et jacque andré tousart tous jeuns hommes et habitans en
cette paroisse lesquels ayant declares scavoir ecrire , ont ,tous
interpellés , signés ce present acte le meme jours, mois
et an que dessus exceptés marie Caroline poulin , et
jacque andré tousart , et jacque sterin pere du marié
qui ayant declarés ne scavoir ecrire ont faits leurs
marque ordinaire aussi interpellés
Louis francois sterin
marque + de marie Caroline poulin
marque + de jacque sterin
pierre joseph evrard
Bernard Alexandre Marie Dermenghem
joseph alexandre delannoy
marque + de jacque andré tousart